

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

Date de la séance : 12 octobre 2026

Date d'affichage : 13 octobre 2026

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le vingt-huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de Mr Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Raphaël RELANGE, Mme Annabelle FEUVRIER, Mme Sylvie PAGNOT, Mr Jérôme RONDOT, Mr Fabrice HOUSER, Mr Michaël HOUSER, Mr Hervé BILLOD-LAILLET, Mme Jessica SPAGNUOLO, Mme Audrey CUENOT, Mr Brice SERGENT, Mme Syria HAKKAR

Absents excusés : Mr Dominique BARBIER, Mme Séverine LOUVET, Mme Soline ORY

Absents non excusés : NEANT

Secrétaire de la séance : Mr Michaël HOUSER

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 septembre 2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 7 septembre 2026.

1° DÉCLASSEMENT DU CHEMIN COMMUNAL POUR VENTE DE TERRAIN

Lors de la réunion du 7 septembre dernier, il a été décidé de rattacher la parcelle AE35, de déclasser le chemin sis sur la parcelle AE78 d'une contenance de 6a15ca.

Afin de procéder à l'aliénation partielle du chemin, il convient de procéder à une enquête publique.

Celle-ci se déroulera du 3 novembre à 9h au 19 novembre à 15h. Elle sera supervisée par le commissaire enquêteur Mr Albert Groperrin qui sera présent en mairie mardi 3 novembre de 9h à 11h et jeudi 19 novembre de 14h à 15h.

Un arrêté du Maire confirmera ces informations.

Les riverains principalement concernés par cette aliénation partielle seront avertis par lettre recommandée en temps voulu.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la nomination de Mr Albert Groperrin en tant que commissaire enquêteur, et approuve l'ouverture de l'enquête publique, et autorise Mr le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

2° TRAVAUX DE CANALISATION DES EAUX CHEMIN DE LA GRANDE FIN

A la demande de certains riverains, il convient d'entreprendre des travaux afin de canaliser l'eau qui s'écoule tout au long du chemin de la Grande Fin. Il est prévu la création d'un puits perdu. Quatre devis ont été reçus :

Faivre-Pierret TP	6 243.60 €
EURL Aurélien François	2 664.00 €
Franche-Comté Réseaux	6 442.80 €
Jacquemai TP	5 002.96 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les travaux à l'entreprise EURL Aurélien François pour un montant de 2 664.00 € TTC, décide que lesdits travaux s'effectueront dans le 1^{er} semestre 2027, et autorise Mr le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

3° RÉVISION DES TARIFS DE LA SALLE ET DU GÎTE

Les tarifs de la salle socioculturelle ont été réévalués en 2025, et ceux du gîte de groupe en 2023.

Au regard des augmentations annuelles de chaque poste de dépense pour l'entretien, la maintenance, les dépannages ou encore les fournitures diverses, et après analyse de la situation financière concernant le ratio dépenses/recettes, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer une augmentation pour les tarifs de location de la salle et du gîte, qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2027 et qui se traduira comme suit :

SALLE SOCIO		Tarifs 2025	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2027
Grand week end vendredi matin / lundi matin	Sans cuisine	530 €	635 €
	Avec cuisine	580 €	695 €
Petit week end Samedi matin / lundi matin	Sans cuisine	450 €	540 €
	Avec cuisine	500 €	600 €
Journée	Sans cuisine	250 €	300 €
	Avec cuisine	300 €	360 €
Demie journée / soirée	Sans cuisine	200 €	240 €
	Avec cuisine	250 €	300 €
Associations des Fontenelles	Sans cuisine	Gratuit 1 fois/an puis ½ tarif	Idem
	Avec cuisine	Gratuit 1 fois/an puis ½ tarif	Idem
Ménage si état non conforme lors de l'état des lieux		50 € / heure	60 € / heure
Nettoyage de la vaisselle si état non conforme lors de l'état des lieux		50 € / heure	60 € / heure

GÎTE

Type de location	Conditions	Tarifs 2023	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2027
Location gîte complet	1 nuit	450,00 €	540 €
	2 nuits	850,00 €	1 020 €
	3 nuits	1 225,00 €	1 470 €

Tarif du ménage et du nettoyage de la vaisselle si l'état de propreté est non conforme lors de l'état des lieux	50 € / heure
---	--------------

60 € / heure

La taxe de séjour sera à régler en SUS en fonction de la réglementation en vigueur	Tarif par personne et par nuitée selon le tarif en vigueur
--	--

Le conseil municipal se réunira ultérieurement pour évoquer le seul sujet de la location du gîte à la semaine, et ainsi trouver les meilleures options...

4° RÉGULARISATION TERRAIN MR KOENIG SEBASTIEN

Comme chaque année, le conseil municipal évoque la régularisation de la situation de Mr Koenig Sébastien, 4b rue principale. Pour rappel, en 2019, cet habitant du village a demandé à acheter du terrain d'aisance de 92 m2 devant sa maison. Le montant de ce terrain est de 690 €. Le bornage de cette parcelle a été effectué par le géomètre aux frais de Mr Koenig.

Mr Koenig occupe ce terrain mais la situation financière n'a jamais été régularisée malgré plusieurs courriers. Pour la dernière fois, la commune va adresser un courrier à ce Monsieur afin qu'il régularise sa situation rapidement, sans quoi le terrain sera repris par la commune et clôturé.

5° DIVERS

Groupement de commandes

Dans le cadre du groupement de commandes pour le matériel technique, la CCPR propose l'achat de jalons à neige. La commune en commandera 50.

Repas des anciens

Il aura lieu le samedi 28 novembre à 12h à la salle La Campagne.

Anniversaire

Le conseil municipal ira souhaiter les 90 ans de Mme Jeannine Cuenot début novembre.

Demande de terrain d'aisance

Mr Loïc Wasner et Mme Ophélie Guyot ont fait la demande d'acquérir du terrain d'aisance autour de leur future maison rue des fresses. Un courrier leur sera adressé pour accepter la vente de 158m2 de terrain d'aisance au prix de 20€ le m2.

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Déclassement chemin communal pour vente de terrain
2. Travaux de canalisation des eaux chemin de la grande fin
3. Révision des tarifs de la salle et du gîte

La séance est levée à 23h25

Fait en séance les jours, mois et an susdits